



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B712

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération façades - Attribution de subventions d'équipement à la commune de Rousset et à la commune du Tholonet

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_09

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Opération façades - Attribution de subventions d'équipement à la commune de Rousset et à la commune du Tholonet

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 420€ pour la commune de Rousset et une subvention d'équipement d'un montant de 2 690€ à la commune du Tholonet dans le cadre des opérations façades.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa délibération n°2002_A020 du 25 mars 2002, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Deux nouvelles demandes ont été reçues par la CPA. Au vu des justificatifs fournis, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au titre des opérations façades s'élève à 5 110 euros.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention		Montant subvention en € (TTC)	
			Commune	CPA	Montant de la subvention de la commune	À rembourser par la CPA à la commune
Tholonet	1	2	30 %	10 %	26 900	2 690
Rousset	1	3	25%	8,33 %	29 050	2 420
Total					55 950	5 110

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2002_A020 du Conseil communautaire du 25 mars 2002 relative à l'aide aux propriétaires engageant des travaux de ravalement de façades ;

VU la délibération cadre n°2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment l'attribution des fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 2 420€ à la commune de Rousset et une aide d'un montant de 2 690€ à la commune du Tholonet ;
- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2041412 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération façades - Attribution de subventions d'équipement à la commune de Rousset et à la commune du Tholonet

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015